

Motion « ACTION SOCIALE »

L'Assemblée Générale de FO-Météo réunie du 25 au 29 mars 2024 :

Reste fortement attachée à une action sociale de qualité par le biais de l'action sociale commune avec la DGAC ainsi que par des mesures de Météo-France au bénéfice de ses personnels actifs et retraités.

Dénonce des orientations prises unilatéralement par la DGAC qui mettent en péril l'action sociale.

Juge indispensable l'implication de l'Administration de Météo-France au fonctionnement et à la politique de l'action sociale commune.

Exige que des moyens financiers et humains suffisants soient maintenus pour une action sociale de qualité.

Exige que chaque proposition provenant de l'administration soit soumise à l'approbation du CCAS en séance plénière.

Rappelle son attachement à l'aide aux plus défavorisé.e.s.

Demande le renforcement des prestations en faveur :

- des plus modestes, aussi bien actifs que retraité.e.s et de leurs ayant-droits ou ayant-causes,
- de la famille (aides à la scolarité et aux études supérieures, subvention pour les aidant.e.s),
- des personnes en situation de handicap (tant sur le plan professionnel que privé).

Reste fortement attachée aux actions envers les enfants tant sur le plan national que local.

Dénonce des contraintes administratives et financières de gestion et d'organisation imposées par l'État, inadaptées à une action sociale et source de démotivation des acteurs de l'action sociale.

Demande la simplification des démarches pour accéder et bénéficier des prestations sociales, leur complexité étant source de démotivation des demandeurs.

Appelle et encourage les personnels à s'impliquer dans l'action sociale.

RESTAURATION

L'assemblée générale de FO-Météo :

Réclame que l'administration augmente significativement la valeur faciale des tickets restaurants.

Rappelle la priorité qu'elle accorde à la restauration collective subventionnée mais souhaite que l'attribution des tickets restaurants soit possible dans les cas particuliers tels que les horaires décalés, l'inaccessibilité des restaurants collectifs et les raisons médicales.

Demande que les retraité.e.s bénéficient du tarif subventionné dans les restaurants administratifs à l'occasion des réunions auxquelles ils participent.

LOGEMENT

L'assemblée générale de FO-Météo :

Demande la généralisation de l'aide à la recherche de logements et demande que l'administration procède à des réservations suffisantes auprès des organismes de logements et collectivités locales (à l'instar de ce qui se fait déjà dans certains endroits).

Exige des structures d'accueil gratuites à proximité ou dans les centres météorologiques pour que les agent.e.s dont la situation l'exige puissent rester sur place entre deux vacances (exemples : VMR, situations météorologiques à risque, délocalisation suite à réorganisation...).

SOCIAL

L'assemblée générale de FO-Météo :

Demande que l'administration réserve des places de berceaux en nombre suffisant dans les structures d'accueil adaptées aux servitudes professionnelles des agent.e.s de Météo-France ou, le cas échéant, la mise en place d'une subvention destinée à la garde d'enfants généralisée à tout le territoire.

Rappelle son attachement aux décharges d'activité de service ou aux dispositifs similaires accordées aux agent.e.s participant aux structures de l'action sociale : CCAS, CLAS, ARAMIS, UNASACEM et responsables d'associations de personnels, et **réaffirme** qu'elles doivent être reconnues et prises en compte dans l'organisation de leur service.

Regrette qu'ARAMIS n'ait pu conserver la gestion et l'organisation des activités des colonies de vacances qui donnaient toute satisfaction, et **requiert** que les moyens soient maintenus à l'association pour que les colonies proposées par ARAMIS soient adaptées tant en termes de coût pour les parents qu'en termes de transport, d'encadrement et d'activités proposées aux enfants.

Demande que l'administration mette à disposition des moyens notamment en termes de locaux et mobiliers pour les associations en lien avec l'action sociale.

Souligne l'importance de l'information pour les personnels quittant l'établissement (retraite, IDV, RC) en matière de droits et démarches à accomplir pour bénéficier de l'action sociale, au même titre que les personnels en activité.

Demande que les futur.e.s retraité.e.s puissent bénéficier systématiquement d'un stage de « préparation à la retraite » de qualité organisé par l'établissement.

Demande la mise en place d'une aide aux travaux nécessaires au maintien à domicile (AMD) des retraité.e.s les crédits alloués à l'AMD restreignant injustement les conditions de son attribution et son niveau.

Approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale de FO-Météo à Millau le 26/03/2024